Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Longueuil, le 16 octobre 2015

N/Réf : 2004 38712

Objet : Demande d'accès concernant :
5450, avenue Trudeau (lot 1 966 541 du cadastre à Québec) à Saint-Hyacinthe

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Lettre du 7 octobre 1999 (1 page);
2. Certificat d'autorisation du 8 janvier 1988 (1 page);
3. Certificat d'autorisation du 6 avril 1981 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

...2

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 274
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : fabrirce.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (6)

Montréal, le 6 avril 1981

PRODUITS G.L.M. INC.
120, Archambault
Ste-Rosalie
Cté Bagot, QC

A l'attention de: Monsieur Gilles Grenon

OBJET: Certificat d'autorisation

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 16 février 1981, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi de la qualité de l'environnement (L.R.Q., 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 5450 rue Trudeau, St-Hyacinthe et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Construction et aménagement d'une charcuterie dont le volume de production hebdomadaire est de 86 500 livres.

L'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées sont assurés par les services municipaux.

Les eaux résiduelles sont ségrégées des eaux sanitaires. Des dispositifs pour diminuer l'effluent des eaux usées tels que: Fermeture automatique du genre pistolet sur tous les boyaux flexibles, laveur à haute pression et à faible débit de marque Articles 23-24 de la L.A.D. sont utilisés.

Le prétraitement des eaux usées est assuré par des grilles de drain de plancher de marque Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D. et un intercepteur à graisse d'une capacité effective de 1 000 gallons.

.../2

Le tout tel que représenté aux plans et devis # L-8015 de la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D. et suivant les précisions apportées par lettre du 20 mars 1981 et signée par monsieur Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre
de l'Environnement

par: Florent Poirier
Directeur régional

/jl
c.c.: Municipalité de St-Hyacinthe
Monsieur Richard Bousquet, greffier

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie

Longueuil, le 8 janvier 1988

Les Spécialités M.B. (1987) Inc.
5450, rue Trudeau
Saint-Hyacinthe (Québec)
J6S 4V9

A l'attention de M. Mario Desrochers

Objet: CERTIFICAT D'AUTORISATION

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 23 décembre 1987, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 22 de la Loi de la Qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 5450, rue Trudeau, Saint-Hyacinthe, Québec et peuvent être décrits sommairement comme suit:

Nouvelle usine de transformation de viande au taux de 30 000 lbs par semaine dont 85% de boeuf, 10% de dinde et 5% de porc. Les opérations principales consisteront en la coupe en tranches et en l'empaquetage de la viande congelée pour fondue chinoise.

Les drains de planchers seront équipés de paniers amovibles pour retenir les solides et les eaux usées de procédé passeront par un intercepteur à graisse en béton coulé d'une longueur de 8 pieds, d'une largeur de 4 pieds et d'une profondeur de 4 pieds.

Le tout tel que représenté aux plans et devis fournis avec la demande et suivant les précisions apportées par lettre du 23 décembre 1987 et signée par monsieur Mario Desrochers.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autorisation ou approbation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre
de l'Environnement,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

par: Claude Rouleau
Directeur régional

HDP/tlf

c.c. Ville de Saint-Hyacinthe
M.R.C. Les Maskoutains

955, rue D'Assigny
Bureau 131
Longeuil (Québec)
J4K 5C3
Tél: (514) 646-1434

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement

Le 7 octobre 1999

Les Spécialités M.B. (1987) inc.
5450, rue Trudeau,
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7Y8

À l'attention de Madame Karine Arcouette, coordonnatrice HACCP

N/Réf.: P-7610-16-01-0103802
160003328

Objet : Demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement des locaux de la compagnie

Madame,

La présente concerne votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 septembre 1999 et reçue le 1er octobre 1999 dont l'objet est cité en rubrique.

L'analyse des informations contenues dans les documents que vous nous avez soumis et qui sont mentionnés ci-haut nous amène à conclure que l'activité que vous projetez exercer ne nécessite pas l'obtention de certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) compte tenu que :

> L'agrandissement n'entraîne aucune augmentation de la capacité de production et n'est pas susceptible de contaminer l'environnement.

Cependant, toute modification de vos activités, augmentation de votre capacité de production ou ajout de nouvelles activités entraînant l'émission de rejets susceptibles d'en résulter une modification de l'environnement, devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service industriel,

PR/OP/op

Pierre Robert

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 263
Télécopieur : (450) 928-7625
Adresse électronique : pierre.robert@mef.gouv.qc.ca

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation